

# Collège de la Coutancière

## Evaluation des compétences

Le collège de la Coutancière est un collège sans notes. Les pratiques pédagogiques et l'évaluation des acquis des élèves s'appuient sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce socle commun définit l'ensemble des compétences qui doivent être maîtrisées par les élèves à la fin de la scolarité au collège. Il a été adopté en France en 2015. Cette démarche est européenne. Avant l'adoption du socle par les différents pays européens, la Commission européenne avait mené une réflexion sur les compétences clés, le minimum indispensable que tout citoyen européen doit posséder pour exercer pleinement sa citoyenneté et poursuivre des études qui lui permettront de s'insérer dans le monde du travail.

### Les domaines de compétences

Une compétence est une aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite. Les compétences du socle sont réparties en 8 domaines.

Les programmes des différentes disciplines d'enseignement sont en cohérence avec le socle commun. Dans sa discipline, chaque enseignant(e) fait référence aux compétences du socle qui sont abordées tout au long des enseignements. De même, les évaluations portent sur des compétences du socle.

### Les cycles d'apprentissage

#### La communication des bilans aux familles

De la maternelle au lycée, la scolarité des élèves est découpée en cycles.

Au collège, l'année de sixième est la dernière du cycle 3 qui commence en CM1. En fin de 6<sup>ème</sup>, le bilan de cycle est communiqué aux familles. Il précise le niveau de maîtrise des compétences du socle du cycle 3 et présente une synthèse des acquis scolaires.

Le cycle 4 correspond aux trois années de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. En fin de 3<sup>ème</sup>, le bilan de cycle 4, qui précise le niveau de maîtrise des compétences du cycle 4 est, lui-aussi communiqué aux familles.

Le découpage de l'année scolaire est en semestres. A la fin de chaque semestre, à l'issue des conseils de classe, un bilan de période est communiqué aux familles. Il permet le suivi scolaire des élèves sur des apprentissages qui sont en cours d'acquisition.

### Le Livret scolaire unique

En toute fin de scolarité au collège, le Livret Scolaire Unique est remis aux familles. Il atteste de l'ensemble des acquis du CP à la 3<sup>ème</sup>. Il comprend l'ensemble des bilans d'acquisition des connaissances et compétences ainsi que les différentes attestations obtenues par les collégiens (sécurité routière, compétences numériques).

